



# Bulletin académique spécial

n°413

du 9 décembre 2019

La RH de proximité  
Modalités de mise en place  
dans l'académie  
2019/2020



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## LA RH DE PROXIMITÉ

### MODALITES DE MISE EN PLACE DANS L'ACADEMIE - 2019/2020

Destinataires : tous les établissements - toutes les circonscriptions - tous les services

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

Les secrétaires généraux des DSDEN du département des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse

Mail :

[ce.ia04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia04@ac-aix-marseille.fr)

[ce.ia05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia05@ac-aix-marseille.fr)

[ce.ia13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia13@ac-aix-marseille.fr)

[ce.ia84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia84@ac-aix-marseille.fr)

La circulaire n°2019-105 du 17 juillet 2019 publiée au BOEN n°29 du 18 juillet 2019 portant gestion des ressources humaines de proximité, généralise, après une année d'expérimentation dans la moitié des académies en 2018-2019, la RH de proximité à la totalité des académies en 2019-2020.

Initiée dans l'académie l'année dernière, la RH de proximité sera déployée cette année 2019-2020 autour de deux axes :

- Axe 1 : appui RH de premier niveau aux chefs d'établissement et IEN dans la gestion managériale des personnels en établissement
- Axe 2 : accompagnement et suivi du parcours professionnel des agents

Pour mettre en œuvre ce déploiement, l'académie d'Aix Marseille affiche un choix original qui s'appuie sur l'expérience et les compétences des cadres des services RH, et non sur des conseillers RH de proximité dédiés ; ainsi dès la fin du premier trimestre de l'année 2019-2020, chaque chef de bureau des services RH consacre 20% de son temps de travail à la RH de proximité. Cet objectif, inscrit dans les fiches de poste de chacun, est un signe de la volonté forte de l'académie dans ce dispositif.

La présente circulaire définit l'organisation académique et départementale retenue cette année de la RH de proximité.

Elle fera l'objet d'un bilan global présenté en COPIL.

## **I. Axe 1 : appui RH de premier niveau aux chefs d'établissement et aux IEN dans la gestion managériale des personnels en établissement et en école**

### **1. Les réunions inter réseaux écoles collèges et lycées - cf. annexe1 – planning des visites**

Elles permettent de réunir l'ensemble de l'équipe d'encadrement des établissements (chefs d'établissement, leurs adjoints pédagogiques, les adjoints gestionnaires) et des circonscriptions concernés autour de la DRRH et des services de gestion du rectorat et des DSDEN.

Ces réunions ont pour objectif plus de fluidité et donc d'efficience entre les cadres RH de terrain et l'autorité académique.

Cette année, elles sont organisées en inter réseaux et planifiées du 19 septembre au 11 février 2020.

La présentation se fait en trois temps : une présentation de l'actualité des services, une présentation de deux thématiques parmi six sur lesquelles les réseaux se sont positionnés et un temps d'échange.

### **2. Les rencontres d'analyse de pratiques entre services**

#### **a. Analyse de pratiques entre les secrétariats des établissements du 2<sup>nd</sup> degré et la Division d'Accompagnement des Personnels (DAP) et la Division des Personnels Enseignants (DIPE) – cf. annexe 2- planning des visites**

Ces temps sont organisés, à titre expérimental, dans les 5 réseaux les plus éloignés : Bléone Durance – Les Ecrins – Porte des Alpes – Camargue – Haut Vaucluse, sur une demi-journée.

L'idée générale est d'organiser un temps d'échange convivial et constructif entre quelques gestionnaires des services (DIPE-DAP) et les secrétariats de direction réunis dans un établissement du réseau autour des bonnes pratiques, des contraintes de gestion de part et d'autre.

A titre d'exemple, les congés longs pour raison de santé ou les demandes de remplacement et de suppléance sont les sujets abordés lors des premières réunions d'échange de pratiques.

#### **b. Analyse de pratiques entre les secrétariats de circonscription et les services des DSDEN**

De la même façon, ces temps permettent d'aborder des points de gestion pour lesquels la collaboration entre les services des DSDEN et les secrétariats de circonscriptions est indispensable.

- Planning prévisionnel de la DSDEN 04 :
  - Mercredi 9 octobre 2019 à la DSDEN
  - Lundi 17 février 2020 à la DSDEN

- **Planning prévisionnel de la DSDEN 05**

Rencontre d'analyses de pratiques secrétaires de circonscription				
Secrétaires de circonscription	Lundi 14 octobre 2019	Formation continue	DSDEN	
Secrétaires de circonscription	Mardi 12 novembre 2019	Plateforme numérique d'échange	DSDEN	
Secrétaires de circonscription	Jeudi 19 décembre 2019	RH de proximité - Loi de transformation de la Fonction Publique - ARIA	DSDEN	
Secrétaires de circonscription	Jeudi 9 janvier 2020	Mouvement INTRA	DSDEN	
Secrétaires de circonscription	juin-19	Analyse du volet départemental du plan de formation	DSDEN	
Secrétaires de circonscription	Jeudi 25 juin 2020	Préparation de la rentrée 2020	DSDEN	

- **Planning prévisionnel de la DSDEN 13 :**
  - Mardi 8 octobre 2019 - 14h à la DSDEN
  - Mardi 21 janvier 2020 - 14h à la DSDEN
  - Mardi 2 juin 2020 - 14h à la DSDEN
- **Planning prévisionnel de la DSDEN 84 :**
  - Les modalités et calendrier seront précisés ultérieurement

**c. Temps d'échange entre les adjoints gestionnaires et la Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques (DIEPAT)**

Dans le cadre de la formation continue des adjoints gestionnaires, le service SA-EPLE organise une fois par an des réunions en inter réseaux.

Aux réunions prévues cette année sur la période février-avril 2020, se joindra la DIEPAT.

**II. Axe 2 : accompagnement et suivi du parcours professionnel des agents**

L'accompagnement des personnels vise, d'une part, à informer un public cible sur un point précis d'actualité et d'autre part, à accompagner individuellement les personnels qui le souhaitent.

**1. Organiser et animer des points d'information sur une thématique au sein des réseaux**

La loi de transformation de la fonction publique fait évoluer profondément les instances et le dialogue social. Le rôle d'information-conseil des organisations syndicales auprès des agents est ainsi appelé à changer.

Dans ce contexte, les services RH doivent renforcer l'accompagnement des personnels en matière de gestion administrative notamment sur le volet mobilité et avancement pour lesquels l'avis des CAP ne sera plus sollicité à partir de 2020 (mobilité) et 2021 (promotions).

Ainsi, des réunions d'information sur les mouvements seront organisées ; à titre d'exemple, dans le cadre de leur participation obligatoire à l'Inter académique 2020, les stagiaires 2<sup>nd</sup> degré ont été réunis le 26 novembre dernier sur les trois sites de l'INSPE : des chefs de bureau et gestionnaires de la DIPE leur ont apporté toutes les informations utiles pour cette première participation au mouvement.

Les modalités et la période de ces réunions étant en cours d'élaboration, elles feront l'objet d'une communication spécifique en fonction du public cible et des thèmes abordés.

## 2. Suivi personnalisé du parcours professionnel des agents

L'expérience de permanences RH au cours desquelles seront reçus tous<sup>(\*)</sup> les personnels qui le souhaitent d'un réseau ou d'un territoire va être intensifiée.

Dans l'attente de la mise à disposition d'une application nationale (proxirh) destinée à faciliter la prise de rendez-vous et leur suivi, les permanences sont organisées comme suit.

Un formulaire de prise de rendez-vous est également disponible (cf. annexe 3 – formulaire prise de RDV).

(\*) Personnels d'encadrement et administratif – enseignants du 1<sup>er</sup> degré, du second degré, de l'enseignement privé – personnels CPE et PsyEN – AED et AESH

### a. Organisation des permanences pour le 2<sup>nd</sup> degré

Ces permanences vont d'abord être organisées dans les réseaux les plus éloignés conformément au planning ci-dessous.

L'information est relayée par chacun des établissements du réseau auprès de ses personnels.

DEPT	RESEAUX	ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL	DATES
84	HAUT VAUCLUSE	Lycée de l'Arc - Orange	Mercredi 20 novembre
13	CAMARGUE	Collège Mistral - Arles	Mercredi 4 décembre
04	BLEONE - DURANCE	A déterminer	Mercredi 5 février 2020
05	LES ECRINS	A déterminer	Mercredi 12 février 2020
05	PORTE DES ALPES	A déterminer	Mercredi 11 mars 2020

### b. Organisation des permanences pour le 1<sup>er</sup> degré

- Planning de la DSDEN 04 : les rendez-vous sont organisés sur demande.
- Planning prévisionnel de la DSDEN 05 :

Permanences RH				
Personnels concernés	Dates prévues	Thèmes abordés	Lieux	Observations
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Mercredi 15 janvier 2020	Mouvement intra départemental	Briançon	
	Mercredi 29 janvier 2020		Gap	
	Mercredi 5 février 2020		Laragne	
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Mercredi 12 février 2020	Temps partiel	A déterminer	
	Mercredi 11 mars 2020			
Enseignants stagiaires du 1 <sup>er</sup> degré	Mercredi 22 janvier 2020	Mouvement intra départemental	Gap	
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Début juillet 2020	Mouvement intra départemental -Ajustement	A déterminer	Entretiens individuels
Accompagnants des élèves en situation de Handicap	Mercredi 18 mars 2020	Congés des personnels contractuels	A déterminer	Participation de l'établissement mutualisateur
Accompagnants des élèves en situation de Handicap	Mercredi 13 mai 2020	Contrat : fin de contrat - renouvellement	A déterminer	Participation de l'établissement mutualisateur

- Planning prévisionnel de la DSDEN 13 :

RESEAUX	DATES
CAMARGUE	Mercredi 20 novembre - 14h
LA CRAU	Mercredi 11 décembre - 14h
SALON	Mercredi 15 janvier - 14h
SAINTE VICTOIRE	Mercredi 05 février - 14h
LE GARLABAN	Mercredi 11 mars - 14h
COTE BLEUE	Mercredi 01 avril - 14h
LA NERTHE	Mercredi 06 mai 14h

- Planning de la DSDEN 84 : les rendez-vous sont organisés sur demande

**c. Organisation des permanences pour l'enseignement privé sous contrat (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)**

Des permanences seront organisées tout au long de l'année scolaire, dans tout le territoire académique.

Les dates des réunions et les modalités de prise de rendez-vous seront précisées par mail via les établissements.

Des permanences sont d'ores et déjà prévues :

- Pour les agents du département de Vaucluse : Mercredi 27 novembre 2019 de 13H30 à 16H00 – collège privé Marie Rivier – Sorgues
- Pour les agents du secteur de Marseille : Mercredi 11 décembre 2019 de 13H30 à 16H00, cité scolaire Saint-Joseph de la Madeleine.

**3. Point d'entrée du suivi personnalisé des agents en poste au rectorat**

Mme Quaranta Nathalie, chef de bureau à la DIEPAT, est la référente RH de proximité pour les personnels du rectorat qui peuvent la contacter par mail : [rhproxirectorat@ac-aix-marseille.fr](mailto:rhproxirectorat@ac-aix-marseille.fr)

En fonction du besoin identifié, Mme Quaranta orientera les personnels vers les interlocuteurs spécialisés.

**Référence :**

Circulaire n°2019-105 du 17 juillet 2019 publiée au BOEN n°29 du 18 juillet 2019 portant gestion des ressources humaines de proximité :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=143916](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143916)

**Annexes :**

Annexe 1 : planning des visites inter réseaux 2019/20

Annexe 2 : planning des visites « analyses de pratiques » 2019/20 dans le 2<sup>nd</sup> degré (établissements relevant du public)

Annexe 3 : formulaire permanences

Annexe 4 : liste des contacts

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**VISITES DE RESEAU – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

DEPT	RESEAUX	ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL	DATES	Thématiques
04	BLEONE - DURANCE	Lycée Esclangon - Manosque	Jeudi 19 septembre 9h-12h	5 : le signalement des situations difficiles 3- La procédure disciplinaire
04	GIONO			
05	LES ECRINS	Lycée A. Briand - Gap	Mardi 1er octobre 13h30-16h30	1 : Congés longs 2 : L'accueil et la formation des néo- contractuels,
05	PORTE DES ALPES			
13	CAMARGUE	Collège Van Gogh - Arles	Mardi 15 octobre 9h-12h	2 : l'accueil et la formation des néo- contractuels, 5 : le signalement des situations difficiles
13	LA COTE BLEUE	Collège Jean Bernard - Salon	Vendredi 8 novembre 9h-12h	3- La procédure disciplinaire 5- Le signalement des situations difficiles 2- accueil et formation néocontractuels
13	SALON			
13	CRAU			

84	VENTOUX	Lycée Ismaël Dauphin - Cavaillon	Mercredi 13 novembre 9h-12h	2 : l'accueil et la formation des néo- contractuels, 5 : le signalement des situations difficiles (+ congés longs pour raisons de santé)
84	LE LUBERON			
13	SAINTE VICTOIRE	Lycée Vauvenargues - Aix- en-Provence	Mardi 19 novembre 9h-12h	5 : le signalement des situations difficiles 6 : accompagnement d'un réseau sur la démarche QVT
13	LE GARLABAN	Collège Jean de la Fontaine - Gémenos	Mercredi 15 janvier 9h-12h	3- La procédure disciplinaire 4- action sociale 5- Le signalement des situations difficiles
13	MARSEILLE HUVEAUNE			
13	LA NERTHE	Lycée P M France Vitrolles	Mardi 11 février 9h-12h	3- La procédure disciplinaire 5- Le signalement des situations difficiles
13	MARSEILLE MADRAGUE			
13	MARSEILLE ETOILE	Collège André Malraux - Marseille	Vendredi 10 janvier 9h-12h	3- La procédure disciplinaire 5- Le signalement des situations difficiles
13	MARSEILLE COLLINES			
13	MARSEILLE VIEUX PORT	Lycée Hôtelier-Marseille	Jeudi 23 janvier 9h-12h	2 : l'accueil et la formation des néo- contractuels, 5 : le signalement des situations difficiles
13	MARSEILLE CALANQUES			
84	HAUT VAUCLUSE	Lycée de l'Arc - Orange	Vendredi 7 février 9h-12h	En cours
84	AVIGNON			



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



### VISITES DE RESEAU ANALYSES DE PRATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

DEPT	RESEAUX	ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL	DATES
04	BLEONE - DURANCE	Digne ou Sisteron	Mardi 5 novembre 9h30-12h30
05	LES ECRINS	Embrun	Jeudi 21 novembre 9h30-12h30
05	PORTE DES ALPES	Collège Marie Marvingt de Tallard	Vendredi 6 décembre 9h30-12h30
13	CAMARGUE	Arles	Jeudi 30 janvier 9h-12h
84	HAUT VAUCLUSE	Bollène ou Orange	Mardi 14 janvier 9h30-12h30

## RH de proximité - Permanences

### A l'attention des personnels des établissements du réseau .....

Quand ? :

Où ? :

Qui suis-je ? :

- Nom :
- Prénom :
- Statut :
- Mail :
- N° de portable :
- Etablissement d'affectation :

Quels sont les créneaux horaires sur lesquels je ne suis **pas** disponible dans la journée de permanence ? :

---

Quel domaine souhaitez-vous aborder au cours de l'entretien ?

- Conseil en évolution professionnelle (mise en œuvre d'un projet de mobilité et de carrière en lien, le cas échéant, avec un projet de formation) :

Précisez votre demande :

- Diagnostic des besoins en formation

Précisez votre demande :

- Conseil et soutien dans la pratique professionnelle (l'objet du RDV étant de pouvoir orienter vers le service adéquat)

Précisez votre demande :

- Gestion du dossier administratif (avancement, promotion...)

Précisez votre demande :

- Prise d'information concernant les dispositifs à destination des personnels confrontés à des difficultés de santé ou des difficultés sociales (l'objet du RDV étant de pouvoir orienter vers le service adéquat)

Précisez votre demande :

- Autre :

Précisez votre demande :

***Le formulaire complété est à retourner, sous couvert de l'établissement***

### RH de proximité : trouver le bon interlocuteur

Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et les AESH du département des Alpes de Haute Provence	<a href="mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr">ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et les AESH du département des Hautes Alpes	<a href="mailto:ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr">ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et les AESH du département des Bouches du Rhône	Professeurs des écoles : <a href="mailto:ce.dpe13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr</a>  AESH: <a href="mailto:ce.dpne13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpne13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr</a>
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et les AESH du département du Vaucluse	Professeurs des écoles : <a href="mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr">pole.1d84@ac-aix-marseille.fr</a>  AESH : <a href="mailto:bureau.aedcui84@ac-aix-marseille.fr">bureau.aedcui84@ac-aix-marseille.fr</a>
Personnels d'encadrement, administratif (hors rectorat) – les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré – personnels CPE et PsyEN - AED	<a href="mailto:proxirh@ac-aix-marseille.fr">proxirh@ac-aix-marseille.fr</a>
Personnels en poste au rectorat	<a href="mailto:rhproxirectorat@ac-aix-marseille.fr">rhproxirectorat@ac-aix-marseille.fr</a>
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré de l'enseignement privé sous contrat	<a href="mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr">ce.deep@ac-aix-marseille.fr</a>